

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 14 août 2017, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2017-DM-025	4, 41 ^e Avenue	22-H	1 953 898	Permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire (garage détaché) ayant une marge latérale de 0,46 mètre au lieu de 1,5 mètre et une marge arrière de 0,30 mètre au lieu de 1 mètre, tel qu'exigé par l'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 6200.
2017-DM-028	425, rue Jean-Claude	17-H	1 954 351	Permettre l'aménagement d'une deuxième allée d'accès menant au garage détaché au lieu d'une, tel qu'exigé par l'article 10.1.1.7 du règlement de zonage numéro 6200.
2017-DM-030	47, 35 ^e Avenue	17-H	1 954 387	Permettre l'aménagement d'une (1) case de stationnement plutôt que quatre (4), tel qu'exigé pour deux (2) logements par l'article 10.1.2.2 du règlement de zonage numéro 6200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 14 août 2017, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 17 juillet 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA
Greffier